

IDENTITE / IDENTITY CARD

NOM

GENS DU VOYAGE

Prénoms

Manouche, forain, gitan...

Sex

NATIONALITE / Nationality

FRA

DATE DE NAISS

09/24

DE NAISSANCE / Place of Birth

Gens du voyage

Au-delà des stéréotypes

édition • 2024



SOMMAIRE

Préface

3. Où vivre ?

« Pour se situer... »

4. Le monde du voyage
5. La place des Voyageurs, aujourd'hui
6. Laïcité et interculturalité
7. Les effets de la loi de 2017
8. Du carnet à la carte d'identité
9. L'internement, j'en perds la mémoire

« Habiter le Territoire »

10. Les Voyageurs font partie de notre histoire & de nos territoires
11. La domiciliation : avant ; après ; demain
12. Paroles de Voyageurs
13. Enjeux de l'habitat : « Ma maison, ma caravane »
14. Les gens du voyage en Loire-Atlantique
15. Le salariat et les métiers en mutation

« Au quotidien »

16. Être un Voyageur tranquille : entre retraite & nostalgie
17. « Des gens du voyage et des idées reçues »
18. « Moi, Julie, Voyageuse et AED »
19. Enfants du voyage : une scolarisation mieux encadrée
20. Bon ou mauvais nomadisme : une longue histoire de répression
21. Questions au Défenseur des droits
22. Une administration au quotidien
23. Le Schéma départemental des gens du voyage

« Entretien »

24-25. Dix-sept ans et Voyageuses

« Les outils »

26. Les outils
27. Les Mots croisés du voyage

PRÉFACE par William Acker

Gens du voyage Où vivre ?



Les questions qui taraudent les Voyageurs au quotidien sont peu ou prou les mêmes que leurs concitoyens, avec une différence toutefois : leur intensité et leurs perspectives de résolution.

Se nourrir, stationner, habiter, se chauffer, habiller les enfants, se former, travailler, se souvenir, se soigner, se faire entendre, accéder aux droits, aux services publics, accéder à l'énergie, l'assurance ou la propriété, tout est plus ardu pour le Voyageur et la Voyageuse. Car il existe une charge supplémentaire, celle héritée de siècles d'idéologies haineuses ayant permis l'élaboration d'un cadre légal discriminatoire qui, bien qu'aboli récemment^[1], perdure dans les esprits et les pratiques publiques et privées. Pour en sortir, la seule proclamation d'un universalisme républicain et du principe d'égalité entre les citoyens ne peut suffire. Cela signifie qu'il est constamment nécessaire pour les Voyageurs de faire valoir leurs droits, en faisant face aux discriminations, celles d'un antisémitisme diffus, mais aussi en faisant trace de leurs luttes. De ces droits, il est donc nécessaire d'en connaître l'histoire, l'existence, l'usage et la portée.

« Où vivre ? » est certainement la première question que se posera le Voyageur qui commence sa vie d'adulte. Car la caravane n'étant pas reconnue comme un logement, les droits sociaux inhérents ne lui sont pas accessibles. Car l'urbanisme limite considérablement l'installation de caravanes même dans nos propres terrains. Car les « aires d'accueil des gens du voyage », en plus d'être sou-

vent reléguées, polluées et spartiates, ne sont pas conçues pour répondre aux besoins de logement. Alors on comprend que le nœud majeur, celui de créer tout à la fois les conditions de l'accès au logement et au Voyage, résulte d'une incompréhension fondamentale : on ne peut dissocier les actions d'habiter et de voyager, là où les Voyageurs ont toujours conjugué les deux.

Le Voyage avec un grand V est autant un héritage, qu'une identité, qu'un état d'esprit, qu'une pratique, qu'une spiritualité, qu'une culture. Il ne s'agit pas, il n'a jamais été question, de circuler sans cesse et sans but. En cela, le Voyage se distingue de l'errance. Et pourtant, en refusant aux familles d'accéder à des solutions d'habitat intégrant la caravane, c'est le plus souvent à l'errance contrainte qu'on les condamne.

Autour de Nantes des centaines de nantais.es vivant en caravane, tournent sans solutions de stationnement ou de logement intégrant leurs modes de vie. Pourtant, l'errance contrainte est un enfer, une condamnation à être un fantôme social, qui, comme tout fantôme, fait peur lorsqu'il apparaît et est craint le reste du temps. L'errance, c'est la mise au ban, c'est un sceau de sous-citoyenneté, car elle en rend impossible l'exercice. Faire commun devient impossible lorsque la seule perspective sociale est celle de l'expulsion et de l'exclusion.

Là commence le combat, reconnaître les Voyageurs pour ce qu'ils sont : des habitants à part entière.

[1] La loi égalité et citoyenneté de 2017 abroge la loi de 1969 qui définissait les contours juridiques de la catégorie administrative de « gens du voyage ». Cette loi a été déclarée partiellement inconstitutionnelle, car discriminatoire, par le Conseil constitutionnel en 2012.



Le monde du voyage

Pour évoquer les « gens du voyage » plusieurs dénominations comme Gitan, Manouche, Rom, Nomade, Bohémien, Romanichel, Tsigane, Yéniche, Forain, Commerçant itinérant sont utilisées... Ces termes renvoient à la fois à l'Histoire, à une connotation ethnique et à des modes de vie, donc à des réalités diverses mais aussi à de nombreux stéréotypes, ou fantasmes, souvent utilisés à mauvais escient. Nous vous proposons de nous concentrer sur les trois définitions les plus courantes.

Gens du voyage

Dans le langage commun, il s'agit de personnes vivant habituellement en caravane, perçues comme appartenant à un groupe distinct, faisant l'objet de représentations particulières dans la population sédentaire majoritaire. Depuis la fin des années 70, cette expression est utilisée dans les textes officiels et par l'administration, remplaçant les termes de forains et nomades. Peu à peu, son usage a glissé dans les sphères institutionnelles, politiques, médiatiques, associatives, etc. Il désigne des personnes d'une grande diversité dont les habitats permanents sont des résidences mobiles terrestres.

Le mot « voyage » aussi peut prêter à confusion. Il renvoie à une itinérance, alors même que les personnes concernées vivent en habitat mobile (caravane, camion, camping-car,...) et peuvent être ou non itinérantes. D'autre part, certaines personnes se revendiquent culturellement comme Voyageur, alors qu'elles ne vivent plus en caravane, mais en maison ou appartement.

Voyageur

C'est par ce terme que s'identifient et se nomment les personnes, plus communément désignées par la société comme gens du voyage. Ce terme leur permet aussi de se distinguer des sédentaires, des gadjé*, même si certains Voyageurs sont ou deviennent sédentaires.

*sédentaire

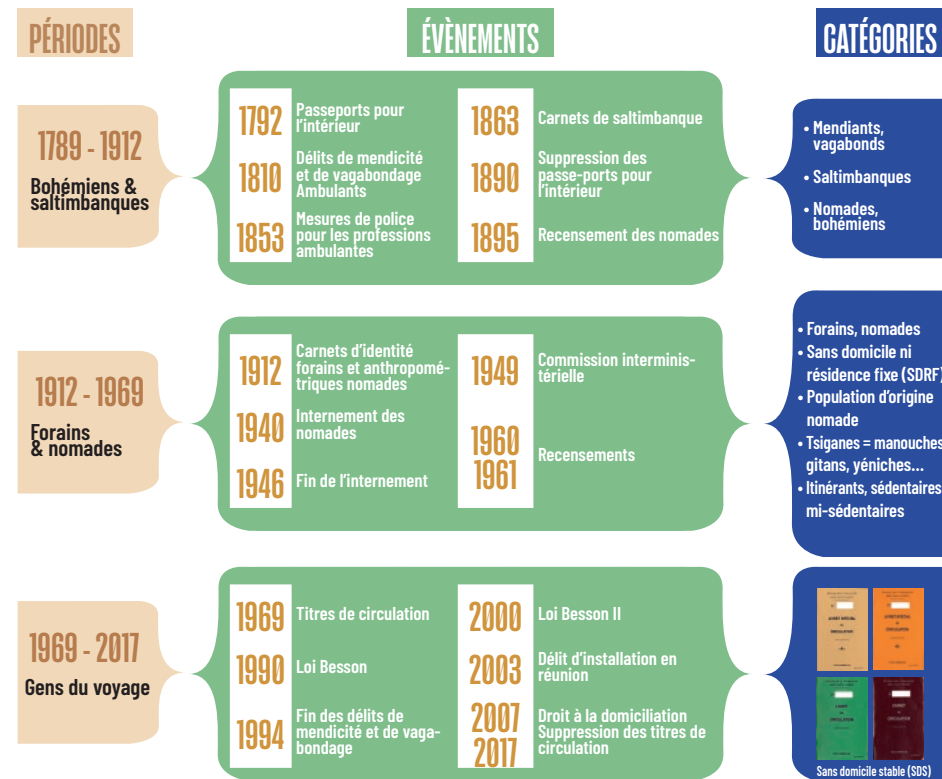
Tsigane / Rom

Ces termes sont utilisés de façon générique pour désigner des populations présentes en Europe depuis plus de 700 ans. À partir de leurs parcours historiques, elles sont connues selon les régions comme Sinté, Manouches, Gitanes, Kalé ou Roms.

Ces termes peuvent prêter à confusion à cause de la diversité des personnes qu'ils désignent. Depuis peu un amalgame s'est développé, dans le langage commun, entre gens du voyage et Roms (migrants), alors que les différences sont importantes entre ces populations, principalement sur la problématique du mode d'habitat et de la nationalité.

La place des Voyageurs aujourd'hui

Une histoire de contrôle...



En France, les politiques de contrôle de la circulation des gens du voyage se trouvent justifiées par la nécessité d'améliorer les conditions de vie, de répondre aux attentes et besoins des Voyageurs. En fixant des obligations de résidence, les autorités visent à garantir l'accès à des infrastructures essentielles, aux services publics. Toutefois, en concentrant les possibilités de stationnement sur un nombre restreint d'espaces, cette approche soulève des questions sur la restriction factuelle de la liberté de circulation et les droits fon-

damentaux des Voyageurs. Sur l'ensemble de la France les sous estimations continues des besoins lors des diagnostics de schémas départementaux successifs contraignent nombre de familles à l'errance, notamment dans les métropoles, chargeant davantage sur ces derniers, le fardeau de la responsabilité de ces stationnements non réglementés. L'équilibre n'est toujours pas trouvé et des solutions concertées sont nécessaires pour permettre le respect des droits des Voyageurs qui le souhaitent à leur mode de vie en caravane.

Laïcité & Interculturalité

par Bernard Pluchon

Reconnue à travers différents dispositifs de politique publique, il existe une catégorie administrative de Français dite « gens du voyage ». La création de cette entité résulte en effet de l'institution des statuts de nomades et forains en 1912, et de l'instauration des titres de circulation en 1969. Dans son article 195, la loi Égalité Citoyenneté, entrée en vigueur le 29 janvier 2017, abroge la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe. Les contraintes imposées précédemment auxdits gens du voyage ont été maintes fois dénoncées comme étant discriminatoires notamment pas la Haute autorité pour la lutte contre les discriminations (la Halde) et la Commission des droits de l'Homme (la CDH).

Présentées couramment sous l'expression « communauté des gens du voyage », les personnes présumées en être issues sont globalement perçues comme appartenant à un groupe à part, préjugées en marge du droit commun. Constitués de personnes et de groupes familiaux aux origines, statuts sociaux et pratiques, notamment de mobilité, parfois très éloignés, ces groupes ne constituent pas une communauté homogène.

Assignées à cette catégorie aux effets stigmatisants, les personnes partagent cependant un même sentiment de disqualification ou d'exclusion. En réponse, des stratégies de résistance se sont développées autour d'un repli identitaire sur le groupe familial, des parcours historiques, des intérêts économiques, ou religieux comme le montre le succès du pentecôtisme auprès des voyageurs*.

Ces réponses confortent les représentations collectives de l'existence d'une communauté à la marge de la société française et de la part de cer-

tains de ces groupes un discours plus communautariste. Les principes de Liberté, Égalité et Fraternité sur lesquels se fondent notre République seraient remis en cause.

Face au risque de fragmentation focalisé sur l'identité et par la non-reconnaissance de la diversité des histoires, des origines, des parcours familiaux, l'enjeu est de construire un vivre ensemble garanti par les principes d'une société, où chaque citoyen, sans discrimination, peut être co-auteur d'un droit commun applicable à tous sans distinction.

Les cultures du voyage autochtones ou issues des migrations tziganes, yéniches, etc., ancrées dans l'histoire européenne, régionale et aujourd'hui mondiale, sont diverses et se sont elles-mêmes enrichies de tous ces apports extérieurs. Elles font partie intégrante de la culture française. Les gens du voyage sont Français comme toutes les autres composantes de cette diversité qui fait nation. Tout en se reconnaissant comme citoyen, chacun a gardé son identité spécifique autour de son attachement à un territoire plus ou moins vaste, de son histoire familiale, d'une origine.

S'inscrivant dans une approche laïque et interculturelle fondée sur le respect, la connaissance, l'échange et le partage, les Voyageurs sont des citoyens français à part entière.

** L'église protestante réunit une majorité de Voyageurs autour du mouvement « Vie et Lumière » et de l'association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT). L'association nationale des gens du voyage citoyens (ANGVC) d'obédience catholique bien que minoritaire, reste influente auprès des institutions politiques et sociales. Quelques associations non confessionnelles regroupent des membres athées.*

Les effets de la Loi de 2017

par Bernard Pluchon

Désormais, les dispositions relatives aux titres de circulation et à la commune de rattachement sont abrogées. Ainsi, les personnes vivant en caravane et n'ayant pas d'adresse stable élisent domicile auprès des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale ou d'organismes agréés par le préfet.

Elles peuvent prétendre :

- au bénéfice des prestations sociales : RSA, CSS, PCH, APA, AAH...
- à la délivrance d'un titre national d'identité
- à l'aide juridique

L'élection de domicile ouvre désormais droits et/ou obligations concernant :

- La célébration du mariage
- L'inscription sur les listes électorales
- L'accomplissement des obligations fiscales et liées à la Sécurité sociale et à France Travail
- L'obligation d'inscription en mairie (pour recensement dès l'âge de 16 ans ; participation au service national, etc.)
- La carte nationale d'identité et le passeport
- La carte grise et les assurances

Concernant la scolarisation, si la loi Égalité Citoyenneté précise que « le statut ou le mode d'habitat des familles installées sur le territoire de la commune ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire » ; la loi Séparatisme, elle, dit qu'il n'est plus possible – tout du moins en Loire-Atlantique – de bénéficier à la fois d'une inscription dans un établissement public ou privé avec l'inscription auprès du service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance prévu à l'article L. 131-2.



Pour autant, le régime discriminatoire subi par les gens du voyage, depuis la fin du XIX^e siècle, a assigné les personnes à une communautarisation aux effets durables. La disparition des titres de circulation est pour certains vécue comme le risque d'une perte d'identité. De même, dans les politiques publiques, la désignation « gens du voyage » reste présente, entretenant l'assignation communautaire et la stigmatisation par les publics sédentaires. L'amalgame avec les populations tziganes, en particulier étrangère, perdure.

Pratiquement, dans la vie quotidienne les conditions et possibilités de stationnements et d'accueil se complexifient voire s'amenuisent. L'évaluation du nombre d'aires d'accueil à réaliser a diminué de 25% ces vingt dernières années alors que, dans le même temps, les besoins des personnes en attente de solution de stationnement ou d'habitat s'accroissent. Par ailleurs, d'un point de vue législatif, la domiciliation montre ses limites puisqu'elle doit être renouvelée tous les ans. En cas de refus de reconduction, elle nécessite le changement d'adresse pour l'ensemble des documents administratifs et modifie le lieu d'exercice des droits et obligations mentionnés ci-avant.

Du carnet à la carte d'identité

C'est une exception qui a pris fin en janvier 2017. Celle qui obligeait, depuis le 3 janvier 1969, les gens du voyage à posséder un carnet de circulation, faisant de ces Françaises et Français, des citoyens de second plan. Aujourd'hui, plus d'obligation de pointer tous les trois mois en gendarmerie ! Une victoire du droit commun. Même si certains avaient fait de ce carnet un marqueur de leur identité.

Rachel

« Avant, on avait le carnet de circulation qu'on faisait signer tous les trois mois et après si on avait oublié de le faire signer, il fallait qu'on prouve pourquoi on n'avait pas fait signer et pour cela, eh bien, il fallait aller à la gendarmerie ou à la mairie. »

« Avec la pièce d'identité, tu te faisais arrêter, tu montrais ta pièce d'identité, c'était mieux que le carnet tous les trois mois et puis des fois on ne pensait pas à l'emmener avec nous. En cas d'oubli, je ne me rappelle plus si c'était une amende ou bien si c'était un avertissement puisqu'il y a des années de cela. »

« Aujourd'hui, c'est quand même mieux avec une seule carte d'identité à présenter. Parce qu'on est tous pareils, que ce soit Voyageurs et sédentaires. »

Témoignages recueillis par l'équipe de salariés et de bénévoles des Services Régionaux Itinérants.

Liliane

« Je trouve que c'était bien le carnet. Il y était écrit qu'on faisait du cirque en plein air, qu'on bougeait. On voyageait dans tous les pays*. Maintenant, c'est comme si on devait rester sur place. »

**On entend ici les «pays» tels pays de Retz, pays de chantonnay, pays d'Ancenis...*



L'internement, j'en perds la mémoire

par Christophe Sauvé

Le 29 octobre 2016, à Montreuil-Bellay (49), François Hollande reconnaissait officiellement la responsabilité de l'État français dans l'internement des nomades durant la Seconde guerre mondiale. Le 27 avril 2024, Christophe Sauvé faisait le bilan de ce temps fort républicain, au pied de la stèle du souvenir, érigée au camp de la Forge de Moisdon-la-Rivière (44).

« Ce lieu de La Forge, où nous sommes rassemblés ce matin, est l'un de ces lieux où des hommes, des femmes et des enfants ont été internés par le régime de Vichy. Aujourd'hui, c'est un endroit très prisé des promeneurs et des pêcheurs, avec son étang, ses vestiges du site métallurgique, dont deux superbes halles qui lui donnent un cachet exceptionnel.

Et pourtant, quand vous venez vous y promener en famille, ou célébrer un mariage dans ces bâtiments, peu d'entre vous connaissent la sombre histoire qui se déroula, ici, entre 1939 et 1942. Républicains espagnols d'abord, puis tsiganes furent internés par centaines dans ce camp où l'insalubrité, le froid, le manque de nourriture, d'hygiène et la mort régnaient.

Le 28 avril 2019, nous étions très nombreux à dévoiler cette stèle que vous avez devant vous. Nous disions tous notre émotion, nous criions tous : « Plus jamais ça » et nous nous étions tous engagés, Voyageurs et gadjé, à revenir ensemble faire mémoire de cette tragique page de notre histoire. Et pourtant quel silence !

Nous sommes le 27 avril 2024, et en cinq ans, très peu de personnes sont venues faire mémoire, une dizaine tout au plus. Seuls l'ADGVC44, le Parti communiste français et un couple de Moisdonnais, M et Mme Châtellier, sont venus faire mémoire de tous ceux que l'on a entassés, ici, dans le noir et abandonnés.

Abandonnés par notre pays, jusqu'à la mort pour certains de ces enfants. Abandonnés aussi à l'invective populiste de ceux qui trouvaient cela normal pour « ces gens-là » et d'autres qui ne se sentaient pas concernés et préféraient oublier. Tout ceci nous maintient, nomades, tsiganes et Voyageurs comme

invisibles dans notre pays malgré un écriteau, une stèle ou une exposition.

J'ai envie de dire : ne révisons pas, revisitons ensemble cette histoire pour ne pas tomber dans les mêmes mécanismes de rejet, de haine, de violence, d'exclusion et de mort. En 2016, quand l'ADGVC44 publia le mémoire de l'historienne Emilie Jouand sur l'internement des tsiganes dans notre région, l'amiral Jacques Lanxade - ancien chef d'état-major des Armées -, émettait le souhait que le drame de ces camps, et d'abord de ceux qui y furent internés, demeure vivant et donc que ce qui existe encore de ces lieux d'internement soit préservé et montré au public.

Alors, ici, sur le site de La Forge, à Moisdon-la-Rivière, ouvrons ensemble, pouvoirs publics et associations, un lieu de mémoire qui rende cette tragique histoire visible et accessible à tous. Transmettons aux enfants de toutes les écoles et tous les collèges de ce département, le souvenir de cette page d'Histoire.

Je ne peux manquer l'opportunité qui m'est donnée aujourd'hui pour plaider à rendre visibles et appeler à l'aide pour trouver une solution alternative digne aux terrains de relégation mis en œuvre depuis quelques décennies qui reflètent la discrimination, la haine et la violence contre leurs occupants.

Autant de fléaux qui, s'ajoutant aux interdits d'accès à l'eau, à l'électricité, à l'hygiène, renvoient à un statut de sous-citoyens les héritiers des familles de Voyageurs et des nomades qui furent internés ici, à Moisdon-la-Rivière, ou ailleurs, entre 1939 et 1946. »

Les Voyageurs font partie de notre histoire et de nos territoires

par Bernard Pluchon

Dans les représentations d'une majorité de nos concitoyens sédentaires, les gens du voyage restent des étrangers, associés au nomadisme voire à l'errance. Ils ne seraient pas d'ici. Une contre-vérité que nous déconstruit Bernard Pluchon, coprésident des Services régionaux itinérants.

Tel édile municipal qui affirme qu'ils n'ont pas vocation à s'installer sur sa commune bien qu'ils y soient présents depuis plusieurs générations et souvent depuis plus longtemps que nombre de ses administrés. Ou tel autre qui doute de la qualité d'habitante de sa commune à une Voyageuse sédentarisée qui lui répond : « Comment ça je ne suis pas d'ici ? Je suis née dans une roulotte juste derrière l'église ! »

Dans la majorité des cas, la population très hétérogène des Voyageurs s'est constituée au cours des siècles avec des colporteurs, journaliers, marchands ambulants, forains (manèges, cirques...), nomades (tsiganes ou non). Pour certaines familles, présentes depuis toujours, ou depuis le XV^e siècle pour les Tsiganes.

Pendant longtemps, ils seront bien accueillis dans les villes et les campagnes, leur présence ayant une utilité économique pour les sédentaires. De nombreux échanges de produits et de marchandises entre les régions sont réalisés par le biais de ces colporteurs et marchands ambulants. De même, les attractions foraines étaient souvent les seules accessibles pour une majorité d'habitants éloignés des grandes villes.

Au XIX^e siècle, à Nantes, sur l'ancienne route de Paris, le quartier connaît une présence de forains originaires de l'Ouest de la France et de nomades, eux aussi souvent d'origine locale et sédentaire. Les prairies inondables du bord de Loire étaient

utilisées en été. Au sud et à l'ouest de la ville, des quartiers comme Chantenay ou Pirmil voient régulièrement des Voyageurs s'installer quelques jours ou quelques mois avec leurs roulettes.



Le centre-ville accueille également des roulettes le temps d'un passage sur les places (Viarme), dans des cours d'immeuble (quai de Versailles) ou sur les boulevards (boulevard des Américains) comme en attestent des procès-verbaux de la fin du XIX^e siècle. Beaucoup d'entre eux reviennent aussi régulièrement et déjà, à cette époque, quelques familles s'installent dans des communes du département pendant les périodes creuses d'activité ou pour leurs rassemblements familiaux.

Une partie de leurs descendants se sont aujourd'hui fixés dans les quartiers ou les communes périphériques de l'agglomération. C'est le cas de Patricia et Michel : « On a toujours été d'ici, nous ! » Et même si leur manière d'habiter l'espace n'est pas forcément la même que les sédentaires, liés à leur maison, les Voyageurs font partie d'un territoire plus large mais défini. Pour certains c'est une agglomération, un pays rural, un département ou une région, mais tous sont attachés à la France et à la citoyenneté française.

La domiciliation avant ; après ; demain ?

par Jérôme Weinhard

Depuis la création du code civil en 1804, un domicile unique est nécessaire pour tout Français, afin d'exercer ses droits civils. Pourtant, malgré cette vision universelle, son caractère de fixité exclut les personnes sans résidence fixe : d'un côté, mendiants et vagabonds désormais dénommés Sans domicile stable ; de l'autre, bohémiens, romanichels, nomades et forains, devenus « gens du voyage ».

Cette inégalité de droit sera comblée partiellement pour la seconde catégorie en 1969. Les gens du voyage, qui résident dans un abri mobile depuis plus de six mois, doivent détenir un titre de circulation. Simultanément, ils doivent solliciter une commune de rattachement, qui devrait leur permettre d'améliorer leur vie administrative.

Cet « ersatz » de domicile connaît plusieurs difficultés, dès son obtention ou son changement : soumise à décision préfectorale, après avis du maire concerné, la demande doit être motivée, ne pas dépasser un quota de 3 % et son changement doit être justifié. En outre, son application est limitée par les communes concernées, qui refusent souvent de servir d'adresse, la rendant ainsi inopérante.

C'est pourquoi des associations proposent une domiciliation « associative », sans valeur juridique, pour pallier ce manque. La commune de rattachement stigmatise également ses bénéficiaires en apparaissant sur de nombreux documents administratifs - carte nationale d'identité, permis de conduire, carte grise. À partir de 1988, une seconde forme de domiciliation apparaît avec le Revenu minimum d'insertion (RMI) pour les Voyageurs. Tout comme les « SDF », ce dispositif légal est conditionné par l'obtention d'une élection de domicile auprès d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou d'un organisme agréé par le Préfet. Dans les années suivantes, cette modalité s'élargit à certains dispositifs sociaux, sans être exhaustive.

Une adresse stable pour des droits civils, civiques et sociaux

En 2007, la loi du Droit au logement opposable (Dalo) remplace ces élections de domicile par un dispositif unique, la domiciliation administrative. Petit à petit, elle va résoudre de nombreuses difficultés légales,

sans régler des difficultés pratiques de « guichet ». En 2017, la commune de rattachement disparaît avec les titres de circulation, mettant fin à une complexité administrative liée à cette « dualité domiciliaire » pour les personnes sans domicile stable. Seule la domiciliation administrative, à caractère social, subsiste.

Le droit à la domiciliation est garanti par l'État à toute personne sans domicile stable, en raison notamment de l'absence, de l'inadaptation, de la mobilité ou de la précarité de son habitation, ne lui permettant pas de recevoir de la correspondance. Ce droit s'obtient auprès d'un organisme par une procédure qui permet d'obtenir à certaines conditions une élection de domicile pour une durée limitée, qui prend la forme d'une attestation unique.

Ce document, lorsqu'il est valide, permet à son bénéficiaire et à ses ayants droit d'avoir une adresse stable au sens où ils ont un accès constant et confidentiel à leur courrier. Cette adresse leur permet d'accéder à leurs droits civils (mariage, famille, adoption,...), civiques (délivrance d'un titre national d'identité,...) et sociaux (prestations sociales,...), ou pour accomplir leurs obligations fiscales et le service national.

La domiciliation administrative est également opposable afin d'exercer un droit, d'obtenir une prestation sociale ou d'accéder à un service essentiel garanti par la loi, notamment en matière bancaire et postale. En cas de refus de l'autorité chargée de mettre en œuvre ce droit « opposable », le bénéficiaire dispose de voies de recours pour obtenir sa mise en œuvre effective.

Désormais, l'enjeu est de faire reconnaître ce droit en le définissant plus clairement, en affirmant sa mission de service public afin de lui appliquer les principes de continuité, d'égalité de tous et d'adaptabilité aux besoins des usagers.

David, 46 ans : « Avant, le voyage, c'était plus facile. »

Avec le voyage, même s'il fallait pointer en gendarmerie, on le faisait puis on se cachait un petit peu. Dans les champs. Pour ne pas déranger. Tu souffres un peu mais ça va, parce que tu ne restes pas longtemps. Dès que tu te sédentarises, que t'arrives quelque part, que t'achètes un terrain, tu te fais beaucoup d'ennemis. Si ça devait m'arriver, d'avoir des problèmes, j'irais voir la personne pour savoir ce qui la dérange. Parce qu'il faut se dire qu'on est égaux.



Teddy, 19 ans : « Il faut s'adapter aux normes qui changent. »

Moi, je suis jeune et j'ai un sentiment de progrès par rapport à notre histoire. Par exemple, sur la mixité des couples. Même si mon avis reste minoritaire, ça m'a permis de montrer à ma copine, qui n'est pas une Voyageuse, la stèle du camp de Moisdon-la-Rivière où mon arrière-grand-père a été interné. C'est important. Comment je me vois dans 20-30 ans ? Dans ma maison avec mon chien, ma copine et bien sûr mon diplôme universitaire.

Sébastien, 53 ans : « Les mentalités n'ont pas changé, elles se sont aggravées. »

Avant, quand on roulait avec la caravane, on trouvait des terrains de camping assez facilement. Maintenant, on est refusé partout, sauf en Loire-Atlantique qui est un département qui nous autorise le stationnement. On veut s'intégrer mais c'est très compliqué de se relier au réseau (eau, gaz, électricité), si on vit en caravane, et de faire les démarches pour avoir une adresse. Une chose est sûre, je préférerais toujours vivre en caravane que dans un appartement.

Ma maison, ma caravane

par Cécile Coutant et Fiona Furaut

« Ancrage n'est pas un terme bien choisi. Il suppose que les Voyageurs n'ont pas été ancrés sur un territoire, alors qu'ils y sont présents depuis des siècles », estime William Acker, juriste, délégué général de l'Association nationale des gens du voyage citoyens.

Dans l'imaginaire collectif, le terme « gens du voyage » renvoie, entre autres, aux grands rassemblements, aux champs, l'été, pleins de caravanes. La réalité est plus complexe. Dans les faits, les Voyageurs vivent et trouvent attache sur un territoire, à l'image de n'importe quel « sédentaire » et ce depuis toujours. Nous venons tous de quelque part, et ce, quel que soit notre mode d'habitat, nos manières d'habiter.



Pour autant, la caravane n'étant toujours pas reconnue comme logement par la loi, la difficulté de s'installer en conservant son habitat « caravane » est une réalité prégnante. L'un des enjeux majeurs actuels est la prise en compte de ces situations d'ancrage, notamment au niveau local. En effet, il apparaît important que cette attache territoriale soit reconnue et contribue ainsi à une meilleure prise en compte des besoins de diversification des modes d'habiter. Les Voyageurs sont des citoyens du territoire comme les autres. Ils y ont leurs habitudes de vie, d'emploi, de scolarisation, de suivi santé et social...

En écho, se pose l'enjeu du vieillissement avec le défi du maintien à domicile. Mais comment vieillir chez soi, quand celui-ci est une caravane ou un mobil-home ? En effet, si le vieillissement de la population est une réalité universelle, celle-ci varie considérablement selon les modes de vie et

les contextes. Pour les gens du voyage, souvent perçus à travers le prisme de leur mobilité et de leur identité nomade, le vieillissement pose des défis spécifiques, notamment dans l'adéquation entre les dispositifs de droit commun existants et leurs applications à l'habitat caravane et/ou le lieu de stationnement. L'adaptation de la caravane, en cas de maladie, vieillesse ou fin de vie est souvent nécessaire mais se trouve confrontée à des impossibilités d'ordres réglementaires.

Aussi, il nous faut toutes et tous faire un pas de côté face à nos représentations et donner à voir que l'habitat des Voyageurs doit être pensé de manière plurielle, leur permettant ainsi d'exercer pleinement leur citoyenneté, et cela dans toutes les sphères de la vie quotidienne.

Les gens du voyage en Loire-Atlantique

par Fiona Furaut et Julien Sellenet

Voici un état des lieux de la réalité des Voyageurs, aujourd'hui, en Loire-Atlantique. Il s'appuie sur des données statistiques provenant de l'Insee, du Relais, des SRI et de Tsigane Habitat. Elles ne prennent pas en compte le nombre de Voyageurs propriétaires de leur propre terrain.

 **1 445 171**
habitant-es en Loire Atlantique

dont entre 4 700 et 6 500 personnes considérées comme « gens du voyage »

80 % sont des habitants de la métropole nantaise toute l'année et sont domiciliés sur le territoire.

En plus des CCAS ou des CIAS, il existe deux structures agréées pour la domiciliation des Voyageurs : les Services Régionaux Itinérants (SRI) et le Relais.

1348 personnes, soit 596 ménages. domiciliées par les SRI en 2023

2466 personnes, soit 1052 ménages. domiciliées par le Relais en 2023

Derrière ces chiffres, il existe différentes réalités de domiciliation, de vie.

41 aires d'accueil sur le département, dont 17 rien que pour la métropole nantaise.

321 ménages vivent sur ces aires

Ces équipements sont publics et les règles de stationnement y sont réglementées. Pour s'y installer, il faut fournir une caution, donnant un accès payant à l'eau, l'électricité et un emplacement.

En plus des aires d'accueil, il existe aussi des terrains familiaux locatifs. Ce sont des lieux de vie permanents où les familles occupent un terrain par le biais d'une convention d'occupation. Là aussi, ils doivent s'acquitter d'un loyer mensuel. Aujourd'hui, on en compte une vingtaine sur la métropole de Nantes.

Ce recensement des « offres d'accueil » et de stationnement déjà existants montre une insuffisance réelle des options proposées face aux besoins des gens du voyage ligériens.

- En 2021, les stationnements non réglementés (parkings, zones industrielles etc.) ont directement impacté la vie de 750 à 1005 Voyageuses et Voyageurs de la métropole nantaise.
- Soit environ entre 249 et 335 ménages contraints de faire ces choix de vie dangereux et dégradants, faute de lieux d'accueil adaptés et de places disponibles sur les 41 aires existantes sur le département.

Face au manque de places, des familles, nantaises depuis plusieurs générations, se retrouvent dans des situations d'errance tout au long de l'année. De parkings désaffectés aux abords d'installations culturelles ou sportives, se met en place une précarité de l'habitat qui impacte les familles dans tous les aspects de la vie quotidienne. Soumises aux procédures d'expulsions et aux amendes, les familles exclues de la stabilité du stationnement cumulent les difficultés. Elles se retrouvent en concurrence avec d'autres publics précaires, notamment sur les lieux de stationnements et les activités économiques. Une prise en compte des difficultés, un assouplissement législatif et une reconnaissance des besoins des personnes permettraient une sécurisation des familles. La création de terrains familiaux locatifs pourrait permettre de libérer des places sur les aires d'accueil, de sécuriser l'accès aux soins de personnes malades ou vieillissantes et de favoriser la scolarisation des enfants. Pour inciter la création de ces équipements, il est impératif que les pouvoirs publics prennent conscience que les voyageurs sont des habitants du territoire !

« De la ferraille aux pixels : le salariat et les métiers en mutations »

par Élise Boisson et David Rousseau

Depuis vingt ans les activités économiques, le salariat, l'emploi et le rapport au travail sont en pleine mutation dans notre société. Or, quand on interroge le grand public sur leurs représentations sur les activités économiques des gens du voyage, on constate des images figées dans le passé.

Dans l'imaginaire collectif, les activités des Voyageurs - telles que rempailleurs de chaises, vanniers, commerçants-forains, ferrailleurs - sont perçues comme exclusivement traditionnelles. Bien que ces anciens métiers perdurent, ils sont aujourd'hui peu rémunérateurs et de plus en plus fastidieux en termes de normes et de fatigabilité.

La sédentarisation des Voyageurs permet de comprendre, en partie, qu'ils se retrouvent sur des activités salariées et des métiers variés. Aussi, les médiateurs d'Adelis - qui accompagnent les Voyageurs vers l'emploi - constatent que les plus jeunes se projettent vers des emplois tels que la vente, la livraison, les métiers de la logistique ou du numérique.

L'accès croissant à l'éducation et à des niveaux de qualifications de plus en plus élevés, permet des choix d'orientation plus larges. Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation sont un moyen privilégié d'insertion pour ces jeunes.

L'augmentation de contrats à durée indéterminée, synonymes de stabilité dans l'accès aux ressources est un fait. Mais d'autres cherchent plutôt des CDD, des emplois saisonniers ou de l'intérim. Ces emplois recouvrent plusieurs avantages : ils sont compatibles avec le temps de l'itinérance et ils s'exercent souvent en complément d'une activité indépendante.

L'association « Services Régionaux Itinérants », qui accompagne les travailleurs indépendants depuis une vingtaine d'années, constate une évolution des activités et des pratiques professionnelles des gens du voyage.

D'une part, la concurrence est telle sur certaines activités (couverture, nettoyage des toitures...) qu'il faut se réinventer ; d'autre part, les nouvelles obligations liées aux réglementations du travail indépendant exigent un niveau de diplôme minimum.

Un autre marqueur des changements des activités indépendantes relève du statut des entreprises. Souvent sous le statut d'auto-entrepreneur, certains Voyageurs transforment leurs statuts juridiques en SARL, SA, EURL ou encore gardent le statut d'entreprise individuelle mais sortent du régime de la microentreprise (plafonds atteints) car le statut n'est plus adapté à la réalité de l'entreprise.

Un marqueur fort ces dernières années, les plus jeunes se saisissent des possibilités qu'offrent le digital pour accroître leur visibilité et la viabilité de l'entreprise. Il devient commun de créer son site internet, ou d'utiliser les plateformes en ligne pour développer son activité.

Sources : « Travailler comme les gadjé ? Recomposition des activités économiques et salarisation des Gens du voyage » de Mickael GUÉRIN / Site Internet SRI / Site Internet Adelis

Être un Voyageur tranquille : entre retraite et nostalgie

Propos recueillis par Élise Boisson et Mickaël Guérin-Destouches

Aujourd'hui, Émile, tu as 67 ans, tu viens de prendre ta retraite, donc tu travailles moins. Est-ce que tu peux nous dire quelle est ta journée « type » de retraité ?

Bah, je fais de la pétanque. Y'a pas beaucoup de Voyageurs dans mon club. Je chasse aussi. Mais tout seul. J'aime bien. Les jeunes, ils avancent trop vite, ils ne regardent rien. Moi, je me balade seul, avec mon chien.

À 67 ans, je prends le temps de me lever. Je fais mes courses, je mange le midi. Certains vont prendre une canne à pêche, moi je prends les sacoches de pétanque. Et le soir, c'est télé et dodo. C'est mon truc à moi, ça... Tu sais, je suis content d'avoir mes 67 ans et ne pas avoir à affronter l'avenir. Certains retraités font encore leur marché. Ils déballet le matin et se reposent l'après-midi. Ils ne vendent pas grand-chose, mais les retraites sont petites et ça occupe, aussi. Quand t'as connu que ça, les marchés, tu ne peux pas l'arrêter comme ça. Moi aussi, je continue un peu à travailler, je récupère de la ferraille quand je peux, quand on m'appelle pour ça.

Avant la retraite, on se levait plus tôt et on allait chercher de quoi gagner de l'argent. On passait beaucoup de temps à « chiner », on chinait beaucoup plus. On sautait le repas du midi, on chinait et on revenait le soir. On travaillait dur, mais on était libre ! On avait ce sentiment de liberté... Tout était moins encadré, y'avait moins de règlement, moins de règles pour le travail. Moi, je pense qu'on vivait mieux dans les années 80-90. Y'avait pas d'aides, mais on était moins emmerdé que maintenant. Ok, c'était plus dur, on n'avait pas d'aides, mais on était plus libre.

Tu parles d'avant, mais as-tu des rêves pour la génération suivante ? Souhaites-tu qu'elle s'organise ?

Je plains la jeune génération. Ils sont obligés de

travailler à l'usine pour gagner le Smic. De plus en plus travaillent à droite à gauche, pour payer le crédit. Dans les années 1980, on ne voyait pas les jeunes qui allaient travailler comme ça. Maintenant, ils font tous les métiers : transport, agent pour la Ville de Nantes... Ils sont obligés pour faire un crédit et acheter un terrain. Les Voyageurs ne veulent pas se sédentariser à tout prix en ville, ils veulent bien aller à la campagne, s'ils ont un « chez eux ».

Le salariat, ça veut dire « crédit pour un achat de terrain ». Pour ça, il faut une feuille de paie et voilà... Ça les *gadje*, ils ne le comprennent pas. Pour les *gadje*, ils n'ont pas besoin de terrain car « les Voyageurs voyagent ». On veut un endroit où être tranquille.

Ça veut dire quoi être tranquille ?

Être plus ou moins seul ou avec ses enfants. Pas en « communauté ». On ne veut pas vivre tous ensemble. Ceux qui vivent à vingt caravanes n'ont pas d'autres choix que de trouver des places où ils peuvent. T'as vu, les endroits qu'on nous donne. L'aire de Bouguenais, faut vivre avec les avions.

À l'époque, ceux qui ont acheté des terrains, ce n'était pas cher et loin de tout. Y'a beaucoup de Voyageurs qui sont propriétaires mais ils sont sur les places «les places» (lieux de stationnement spontané). C'est trop cher d'habiter dans une maison et puis y'a des terrains où ils n'ont pas le droit d'être (le terrain est en zone agricole - ndlr). Le voyage ça va être fini.

Ah bon, pourquoi ?

Aujourd'hui tout est compliqué. C'est vrai que quand tu te raccordes et que tu ne paies pas l'électricité, tu fais des économies, mais bon il faut partir. C'est pas normal de pas mettre ses enfants à l'école. Même si, après, ils font la ferraille ou les marchés avec nous, c'est important.

J'ai voyagé pendant longtemps. On n'était pas em-

bété comme maintenant. On se mettait n'importe où. Maintenant, les femmes veulent de l'herbe, on investit les stades de rugby, ça ne va pas, ça !!!

On voyageait à dix ou quinze caravanes, ça faisait quatre ou cinq familles. On voyageait en petits groupes. Mais bon, si on voyait seulement deux caravanes ensemble, on disait : « C'est des gens pas fréquentables. »

On s'arrêtaient sur Orléans, c'était bien. Il y avait plus de place, plus de verdure aussi. Maintenant, tout est construit, des bâtiments partout. Moi, depuis 45 ans que je chasse dans le coin, je le vois, il y a de moins en moins d'endroits où chasser, tout est bâti.

Y'a plus de verdure. Tu peux toujours voyager, mais c'est très compliqué. Il y a trop de monde à placer. Tu vois, y'a pas longtemps, y'a des jeunes qui ont manifesté à Rezé pour dire qu'il y a pas assez de places, mais c'était une fois...

Je me souviens, en 1996, quand il y a eu un Voyageur tué à Machecoul par la police, c'était comme mon frère. On a essayé de s'organiser pour dénoncer et faire avancer les choses. Quand on s'organise on prend des coups de matraque. Y'a beaucoup d'hypocrisie des *gadje* envers les Voyageurs.

Qu'est-ce que tu aurais envie de dire aux *gadje* pour qu'ils connaissent mieux les Voyageurs, qu'il y ait moins d'hypocrisie, comme tu dis ?

Il y a de tout, il ne faut pas mélanger tout le monde. Il y a du mépris parfois chez les sédentaires par rapport à nous. Mais bon, les représentations sont des deux côtés : pour les *gadje*, les Voyageurs sont des voleurs et pour les Voyageurs, les *gadje* sont des pointeurs [des violeurs, ndlr]. Ça c'est ridicule !!!! Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. C'est à cause des médias, tout ça. La télé, les informations, les faits divers... On est bien obligés de se côtoyer pour le travail. Ce n'est pas le lieu où on habite qui détermine les liens avec les *gadje*.

Est-ce qu'il y a des mariages mixtes chez les Voyageurs ? C'est souvent une question que pose les *gadje*.

Bah oui, pourquoi ? Dans les années 60-70, c'était beaucoup des mariages entre eux. Ça a évolué depuis, y'en a plein, et c'est très bien.

« Des gens du voyage et des idées reçues... »

Ce texte a été écrit par deux élèves de la classe du collège Stendhal de Nantes, avec l'aide de leur ASE, Julie.

Dans ma famille, nous sommes des Voyageurs français. Chez nous, on distingue les Voyageurs des *paysans* ou des *gadje*, c'est-à-dire les non-Voyageurs. En retour, ils nous appellent gens du voyage.

Nommer les communautés voyageuses n'est pas une chose simple puisqu'au sein même de celles-ci existe une multitude de groupes, de familles aux parlés, aux coutumes, aux origines et aux géographies différentes.

Chez moi, il y a des Voyageurs forains, des Voyageurs foireux (qui font les marchés), des Voyageurs gitans catalans, des Voyageurs manouches et, comme moi, des moitié-voyageurs, moitié-paysans.

Ainsi que le résume très justement William Acker dans son ouvrage « *Où sont les gens du voyage ?* » on pourrait conclure cette histoire, ainsi : « *Comme toute communauté minoritaire, nous devons faire face à l'hostilité constante de nos institutions à notre égard. Encore largement méconnue et non-enseignée dans les écoles de France, l'histoire des gens du voyage et le chemin qui mène les individus à être catégorisés comme tels est malheureusement celui d'une longue succession de discriminations juridiques, de pensées et de pratiques du rejet du monde tsigane.* »

Moi Julie, Voyageuse et Assistante d'éducation (AED)

par Cyrille Prévaud

C'est au Fonds documentaire Tissé Métisse que nous retrouvons Julie, 29 ans. Assistante d'éducation au collège Stendhal, elle côtoie au quotidien la diversité et les richesses des 35 origines que compte cet établissement situé au cœur des quartiers nord de Nantes. Ce sont dans les interstices de cette mixité que les cultures du voyage apparaissent discrètement ou par surprise. Comme ce fut le cas de cette rencontre avec Julie.

Du « Bout des Landes » au cœur du Médoc, d'où sont originaires ses familles, la jeune femme partage un récit familial qui s'étend de la petite bourgeoisie bordelaise déchue à une famille ouvrière « de gauche ». Des bourgeois commerçants, des paysans agriculteurs, des maquignons, des foireux, des élaqueurs, du porte-à-porte, l'itinérance...

C'est précisément là que son histoire familiale commence. Par cette diversité d'activités mais en particulier par les foires aux chevaux. Un contact régulier aux « foireux » qui amène sa famille à rencontrer l'amour ! Oui mais l'amour forain (les Moreno), l'amour gitan (vente de tissus en porte à porte) et l'amour manouche !

« Ma famille, au final, c'est un immense métissage », nous confie-t-elle. Partant de l'histoire de ses grands-parents maternelles (grand-mère chez qui elle vivra avec sa mère et son frère pendant plusieurs années), le constat tombe :

« Chez ma grand-mère, l'été, je retrouvais une partie de ma famille qui venait passer les vacances chez nous près de la plage. C'était comme un défilé. Ces moments m'ont permis de me reconnecter à eux et de prendre conscience de notre culture voyageuse. Leur travail, pour moi, c'était les vacances. On jouait toute la journée et, dans l'après-midi, on tenait la pêche au canard, ma cousine Chade et moi ».

Alors que ses cousins raccrochaient le collège quand ils étaient dans la région - « c'est-à-dire peu de temps » -, Julie, elle, est partie à la fac. D'abord à Bordeaux, puis à Nantes. « D'être une Voyageuse, ça m'a construit une identité, ça m'a aussi permis de me légitimer. C'est par mon histoire et mes engagements que j'ai pris conscience de tout ça, nous dit-elle. En plus de la fac, j'étais engagée à SOS Racisme. Parce qu'au fond de moi, j'ai toujours senti que j'étais différente. »

Vivre « les inégalités sociales, le racisme », voilà ce qui a forgé la vocation de Julie. « Parce que j'ai longtemps été davantage spectatrice qu'actrice, un jour, j'ai décidé de travailler dans les métiers de l'éducation. Pour être proche des jeunes mais aussi pour mettre en lumière ma conscience de classe. Aujourd'hui j'ai des armes : mon expression orale, mon travail d'écriture. »

Et même si Julie nous avoue avoir une certaine nostalgie de son enfance dans le Médoc, d'avoir parfois « l'impression de passer à côté de ma culture foraine, moitié paysanne, moitié voyageuse », la joie et l'engagement reviennent aussitôt : « C'est une force et une chance pour moi d'appartenir à cette communauté et de pouvoir comprendre et accueillir celles des autres, surtout en ces temps troubles. J'espère pouvoir transmettre ça à mes enfants. »

Enfants du voyage : Une scolarisation mieux encadrée

par Elsa Goujard

Les centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) sont chargés de l'accompagnement de la scolarité des élèves itinérants, sous l'autorité des rectorats de chaque région administrative.

Les enfants, issus de familles itinérantes et de Voyageurs (EFIV), comme tous les enfants vivant en France, ont le droit à l'instruction : le rôle du Casnav est d'accompagner et de soutenir ce droit à l'instruction qui relève du droit commun. En 2017, la Cour des comptes notait, dans son rapport remis cette année-là, une évolution favorable de la scolarisation des EFIV, sur l'ensemble du territoire national. Elle constatait une « scolarisation mieux encadrée » grâce à la mise en œuvre d'une circulaire publiée en octobre 2012 par l'Éducation nationale et dédiée aux EFIV.

Au quotidien, le Casnav met l'accent sur :

• **Une harmonisation accrue des pratiques.**

Dans l'académie de Nantes, pour mieux répondre aux spécificités territoriales, ce sont les antennes départementales qui assurent l'accompagnement à la scolarisation et le suivi de la scolarité des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs. Il est essentiel de partager les pratiques efficaces : le travail de terrain des professeurs-relais, le lien avec les associations et les communes, l'établissement de protocoles d'accueil, l'amélioration de la connaissance des besoins pédagogiques liés à l'itinérance pour tous les acteurs concernés.



• **Plus d'informations, plus de formation.**

Au-delà de l'aide apportée par le Livret académique de suivi des apprentissages (le Lasa), certains personnels ont besoin d'être accompagnés pour trouver des solutions, au cœur de la classe, face à des élèves qui fréquentent leur établissement, avant de se déplacer sur un autre territoire.

L'antenne académique développe, avec les antennes départementales, un parcours de formation en ligne permettant à tous les personnels de l'académie d'approfondir leurs connaissances. La mise en œuvre, en janvier 2024, d'une journée académique dédiée aux élèves voyageurs a été motivée par la volonté de faire mieux connaître, à l'ensemble des personnels, ce public scolaire.

Le Casnav souhaite ainsi favoriser l'accès à la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs et améliorer plus encore les conditions réelles de leur scolarité dans les établissements afin de faciliter la mission prioritaire de l'école : être au service de la réussite de tous les élèves.

« Bon ou mauvais nomadisme : une longue histoire de répression »

par Julien Sellenet

Il suffit d'éplucher la presse municipale pour s'apercevoir de la force des préjugés. Malheureusement, la démonstration suivante parle d'elle-même... Julien Sellenet, du Relais (Bouguenais), l'a fait pour cette version actualisée de notre livret.

« Notre civilisation occidentale s'est lentement construite au cours des siècles sur la sédentarisation des populations. Aux frais du contribuable, le législateur a décidé d'encourager le nomadisme, déni de civilisation. » [citation tirée du journal de la commune de Villette-d'Anthon (38)]

Voici deux idées mensongères : la première étant que le nomadisme serait un déni de civilisation et la deuxième que le nomadisme serait encouragé par le législateur.

Une longue histoire de répression

En effet, dès le début du XX^e siècle, une succession de lois aura pour objet le contrôle des populations itinérantes ainsi qu'un tri social au sein de ces dernières. Le 16 juillet 1912, est votée la loi qui organise la circulation des nomades et ambulants. Il apparaît alors une différence de traitement sur ce qui relève du toléré et de l'intolérable. Le « carnet forain » est réservé aux personnes pouvant justifier d'un certain revenu, d'une activité régulière ou d'une adresse fixe.

Le « statut de nomade » confine les personnes pauvres ou précaires au carnet anthropométrique. Il relève d'un statut très contraignant et exclut de fait de la pleine citoyenneté. À cette discrimination en termes de revenu s'ajoute une discrimination ethnique.

Le 3 octobre 1913, une circulaire du ministre de l'Intérieur précise que « les nomades sont généralement des roulettiers n'ayant ni domicile, ni résidence, ni patrie, la plupart vagabonds, présentant le caractère ethnique particulier aux Romanichels, Bohémiens, Tsiganes, Gitanos ». En 1969, une nouvelle loi encadrera la vie des familles itinérantes qui perdurera jusqu'en 2017, année où seront enfin abolis les titres de circulation discriminants.

Le bon nomadisme et le mauvais

En 1990, la loi Besson instaure l'obligation aux communes de plus de 5000 habitants de prévoir une aire d'accueil pour les familles de gens du voyage. Cette loi a malheureusement permis de rendre illicite tout stationnement hors de ces espaces dédiés. En 2024, plus de 30 ans après cette loi, il existe seulement en France 1 255 aires d'accueil (source : *Dù sont les gens du Voyage - William Acker - 2021*) pour les gens du Voyage dont on estime la population aux environs de 400 000 personnes. Ce manque d'installations a pour conséquence d'obliger des familles à stationner en illégalité hors de ces dispositifs. Les camping-cars, dont le nombre de véhicules immatriculés est d'environ 505 000 (source FFCC : *Fédération des Campeurs, Caravaniers et Camping-caristes*), pourront quant à eux stationner sur l'une des 3800 étapes en France (Camping, particuliers, emplacements municipaux) dont 1 200 aires complètement gratuites (source : *Guide National des aires de services camping-car 2024*).

Il apparaît donc que ce n'est pas tant le nomadisme qui préoccupe les pouvoirs publics mais plutôt celles et ceux qui le pratiquent. Une autre figure tend à émerger depuis peu : le « digital-nomad ». Ce dernier est généralement issu des métiers du numérique, peut travailler partout dans le monde est parfaitement adapté à la mondialisation et trouve un écho très favorable dans la presse. Contrairement aux familles itinérantes ou aux travailleurs saisonniers précaires vivant en camions aménagés, ce dernier n'est jamais vu comme une « nuisance » et certains pays ont même mis en place des visas spécifiques pour accueillir ces travailleurs à fort pouvoir d'achat. Dans la vie de bohème ce qui dérange c'est bien le bohémien, associé dans l'imaginaire à la pauvreté.

Questions au Défenseur des droits

avec Cyrille Prévaut

Clémence Richard-Parret, Défenseure des droits s'est prêtée au jeu des questions-réponses »

• Je veux saisir le Défenseur des droits : quelle démarche ?

Des délégué-es bénévoles du Défenseur des droits tiennent des permanences gratuites dans différents quartiers à Nantes et une permanence à Saint-Nazaire.

Les délégué-es peuvent être contactés par téléphone ou par mail via le site internet.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/44-loire-atlantique>

Ils et elles accueillent, écoutent, informent et aident les personnes dans le cadre de médiations, dans différents domaines :

- Difficultés avec les services publics
- Atteintes aux droits des enfants
- Victimes de discrimination
- Manquements à la déontologie des professionnels de sécurité
- Lancement d'une alerte

• Les gens du voyage font-ils appel au Défenseur des droits ?

En 2021, l'institution a élaboré un rapport « gens du voyage : lever les entraves aux droits », formulant un certain nombre de recommandations pour l'effectivité des droits des Voyageurs et Voyageuses. À cette occasion, la Défenseure a également constaté un écart très important entre le faible nombre de réclamations reçues par l'institution et la réalité du terrain. Face à l'ampleur du non-recours des Voyageurs et Voyageuses, qui est aussi un phénomène général, l'institution a élaboré, en lien avec les personnes concernées et les associations, une brochure à destination des « gens du voyage » sur leurs droits et les recours possibles pour les faire valoir. Un dossier d'informations ainsi que des fiches pratiques, reprenant des situations très concrètes de refus de droits opposés aux voyageurs, est disponible sur notre site internet. Chaque fiche rappelle le droit, ce que peut faire le défenseur ainsi que les démarches à

entreprendre. « Notre institution s'engage à développer des actions « d'aller vers » en partenariat avec les différents partenaires associatifs et institutionnels des territoires », est-il rappelé sur defenseurdesdroits.fr/gens-du-voyage.

Depuis février 2023, mois du lancement des outils, l'institution a constaté une augmentation des saisines reçues relatives aux droits des « gens du voyage ». Ainsi, ce nombre a triplé entre 2020 et 2023. Deux tiers de ces saisines ont été reçues par les délégués et un tiers au siège.

• Sur quels thèmes ?

Parmi les saisines reçues en 2023, un tiers concernent des fermetures d'aires d'accueil ; des refus de raccordement provisoire au réseau d'eau potable ; la déontologie des forces de sécurité (refus de plainte par exemple) ; des refus d'accès à un terrain ; des refus de stationnement ou encore des refus de raccordement provisoire au réseau électrique. Les deux autres tiers concernent des problèmes plus généraux qui ne sont pas spécifiques aux « gens du voyage » comme les litiges relatifs aux aides sociales, au logement social ou à la cantine scolaire par exemple.

• L'antitsiganisme s'inscrit-il dans le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ?

L'institution est très favorable à l'intégration de l'antitsiganisme dans le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et à la mise en place d'une réelle politique de lutte contre l'antitsiganisme. Cela relève des champs de compétence de la délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie (Dilcrah).

Faire mémoire commune pour défendre le droit commun

par Pierre-Yves Bulteau

Entre les deux dernières versions de ce livret, sept ans ont passé. Un temps long qui a permis à notre comité de rédaction de continuer à documenter les réalités de vie des Voyageurs. De Loire-Atlantique et d'ailleurs. Avant, après, demain : une chose est sûre, il nous faut continuer à maintenir ce lien.

Sept ans séparent la dernière version de ce livret à sa réactualisation. Le temps passe et les choses évoluent, lentement. Et ce qui frappe, d'emblée, c'est la (juste) place que prennent encore aujourd'hui l'histoire et la mémoire des Voyageurs dans ce travail de déconstruction des préjugés. Comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Voilà un lien qui perdure, malgré les années. Des années, toujours, faites de contrôles. Des années, aussi, où les réalités de vie des Voyageurs sont davantage vécues comme des expériences de territoires que comme des ancrages à proprement parler.

L'ancrage suppose le raccordement à des règles, à des conditions d'existence. Or s'il y a bien une chose qui n'a pas bougé en sept ans, c'est le fait que l'on veuille « ancrer » les Voyageurs à des statuts différenciés – en matière de travail, de scolarisation, d'habitat, de santé. Cela, alors même que ces citoyens changent certaines de leurs habitudes, au gré des réalités d'un territoire et en s'adaptant, du mieux qu'ils le peuvent, aux réalités socio-économiques de notre pays.

Intitulée « S'informer pour mieux comprendre », l'édition de 2017 se voulait didactique. Une sorte de petit manuel d'apprentissage et d'auto-défense intellectuelle. En 2024, il y a urgence à aller « au-delà des stéréotypes ». Ceux que l'on colle aux Voyageurs. Ceux que les Voyageurs se collent encore à eux-mêmes.

Aussi, faire le pont entre l'internement des Tsiganes et ce poncif du « bon et du mauvais nomadisme », c'est non seulement redire à tous – Voyageurs, acteurs du monde associatif, élus et grand public – qu'il n'existe pas de sous citoyens dans notre pays mais bien des statuts et des réglementations qui transforment des citoyens en Français de seconde catégorie. Faire ce pont, c'est affirmer – d'édition en édition – qu'il nous faut faire mémoire commune pour défendre le droit commun.

RUBRIQUE CONTACT

www.defenseurdesdroits.fr/44-loire-atlantique

Une plateforme téléphonique nationale, le 3928, dédiée aux questions de discrimination permet d'échanger avec des juristes « écoutants ». Du lundi au vendredi afin d'obtenir des informations et des orientations vers les structures du territoire en fonction des besoins de chacun. Il est également possible d'échanger par tchat via le site discrimination.fr

Les personnes peuvent aussi saisir le siège de notre institution par différentes voies :

- Via le formulaire en ligne : https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/
- Par courrier gratuit à Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07
- Par téléphone au 09 69 39 00 00



Bibliographie :

Développer des solutions d'habitat et d'insertion professionnelle

par Jérôme Alemany,
vice-président du Conseil
Départemental 44

Solidarité, aménagement durable du territoire, scolarisation et culture. Voilà les axes du futur Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Département de Loire-Atlantique est engagé pour garantir la citoyenneté des voyageurs et faire respecter leurs droits fondamentaux, tel que le droit à la santé, à la scolarisation, au logement et à la non-discrimination. Il veille à prendre en compte les Voyageurs à travers ses politiques publiques inclusives, intègre leurs besoins spécifiques tout en favorisant leur insertion sociale, scolaire et professionnelle.

La révision en cours du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique, co-pilotée par l'État et le Département de Loire-Atlantique, est l'occasion de reposer les enjeux du vivre-ensemble et de l'intermédiation culturelle. C'est à ce titre que le Département renforce son soutien aux associations engagées dans la médiation entre les voyageurs et les collectivités locales.

Au-delà du respect de son obligation légale, le Département est fortement engagé pour répondre aux besoins de cette population dont les modes de vie ont évolué dans les années récentes. L'ancrage des Voyageurs que l'on observe sur tout le territoire de Loire-Atlantique incite à développer les solutions d'habitats, à renforcer l'accompagnement social et l'insertion professionnelle et à faciliter plus globalement l'accès au droit commun.

Construit en collaboration étroite avec les différents partenaires, le futur schéma

départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage intégrera pleinement les compétences et valeurs portées par le Département : solidarité, aménagement durable du territoire, scolarisation et culture. Il vise plus largement à garantir la place des voyageurs au sein de la citoyenneté locale, indispensable pour lutter contre les préjugés et stéréotypes à l'égard de ce public.

Dans cet objectif, le Département soutient une approche respectueuse de la diversité culturelle et de la mémoire locale de la communauté des Voyageurs. La reconnaissance de celle-ci est aujourd'hui facilitée grâce au travail conjoint avec l'État, les services et les associations impliquées. Elle prend forme à travers un projet d'exposition mémorielle ou encore des temps de commémoration sur le site des Forges de Moisson-la-Rivière.

Le Département de Loire-Atlantique salue et remercie Tissé Métisse pour l'actualisation de ce guide « Gens du voyage, au-delà des stéréotypes » qui se révèle être un outil de communication pertinent et nécessaire. En permettant une meilleure connaissance de la communauté des gens du voyage auprès du grand public, des collectivités et des professionnels de l'accompagnement et de l'insertion, ce livret contribue à une meilleure intégration des Voyageurs en Loire-Atlantique.



Dialogue entre Kiara et Lilou, Voyageuses de 17 ans

Propos recueillis par Élise Boisson



Les filles, comment vous voyez dans 20 ans ?

(Kiara & Lilou) C'est trop loin 20 ans !!!!

(K) Moi je suis inquiète... l'avenir ça m'inquiète...

Qu'est-ce qui vous inquiète ?

(K) Le monde en général... il se dégrade... La nature, les gouvernements, la politique... Moi je me vois bien mariée, avec des enfants. De base je voulais en avoir 6. Avoir une maison pas trop loin de la ville mais à la campagne quand même. Regarder mes enfants grandir les voir jouer. En fait comme je suis inquiète, je me dis que 3 enfants c'est déjà bien. En avoir deux quand je suis jeune, et puis un troisième vers 40 ans.

(L) En vrai c'est génial de grandir dans une famille avec plein de frères et sœurs, avec d'autres enfants. Tu es toujours occupé, jamais seul.

OK, vous voulez vous marier. Et par contre Kiara, tu parles de vivre dans une maison, donc il n'y aura plus de caravanes ?

(K) Si, la caravane pour partir quand j'ai envie : aller voir la famille, voyager, faire les missions...

La plupart des Voyageurs auront des terrains, mais toujours les caravanes. Le problème c'est qu'il n'y a plus de places pour les caravanes, alors on cherche tous des terrains.

Et vos enfants, vous allez les faire toute seules ?

(K&L) Bah non !

(K) Il faut bien choisir son mari. Que ce soit un bon mari et un bon papa. Il ne faut pas aller trop vite, apprendre à se connaître. Et apprendre à bien connaître sa famille c'est très important ça !!!! Et aussi, il faut le mettre à bout pour voir son caractère quand il est en colère !

(L) Un bon père, c'est important ça.



Vous me parlez de l'habitat, de la famille, de l'amour, mais que pouvez-vous dire sur le travail ?

(L) Oui, le travail c'est important, gagner de l'argent pour mettre des sous de côté pour que nos futurs enfants soient heureux, qu'ils ne manquent de rien.

Pourquoi avez-vous peur que vos enfants manquent de quelque chose ? Avez-vous manqué de quelque chose vous étant enfants ?

(K) Non, mais la vie est de plus en plus chère, il faut de plus en plus d'argent pour subvenir à leurs besoins.

Et le travail, c'est que pour gagner des sous ?

(L) Moi j'aime bien travailler, ça me donne un rythme de vie, on se lève, on part de chez nous, on revient.

(K) Le travail ça rend fier ! Toi (en s'adressant à Lilou qui vient de terminer un service civique), regarde-toi ce que tu as fait, tu peux être fière ! Ça prouve que tu peux faire des choses même sans avoir été au collège.

(L) J'ai été au collège moi !

(K) Oui, oui, mais sans avoir fait de grandes études, tu vois...

Mes enfants iront à l'école : OBLIGATOIRE ! Ils feront collège, lycée, fac. Moi j'ai pas pu, mais ils le feront pour moi.

Ah carrément, ils feront la totale quoi !

(L) Oui, ils feront tout ! Peu importe le diplôme mais il faut qu'ils aillent loin, qu'ils aient un métier. La fac pas obligée, mais le plus loin possible.



Comité de rédaction et structures partenaires

L'association Tissé Métisse coordonne depuis 2008 un collectif qui agit au quotidien par la mise en débat, la diffusion de conférences et de temps fort, de création d'expositions informatives, de supports d'information afin de lutter contre les stéréotypes et les discriminations et pour l'égalité des droits. Avec :

- Adelis (association de l'économie sociale au service des jeunes en situation de mobilité)
- Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens de Loire-Atlantique (Adgvc 44)
- Fédération nationale des associations solidaires d'actions avec les Tsiganes et les gens du voyage (Fnasat-GV)
- Les Forges Médiation (structure de médiation sociale auprès des collectivités et de personnes en situation de précarité et de vulnérabilité)
- Le Relais (centre sociale en direction des Voyageurs de Loire-Atlantique)
- Services Régionaux Itinérants (SRI - association qui œuvre pour l'amélioration de vie des voyageurs grâce à la lutte contre l'illettrisme et l'insertion économique des Voyageurs).

Toutes les ressources des partenaires : flashez les QR Code !



Tissé Métisse Adelis Adgvc Fnasat Le Relais Les Forges SRI

Responsables de la Publication : Gaël Charriau et Sylvain Bacle

Coordination et rédaction en chef : Cyrille Prévaud

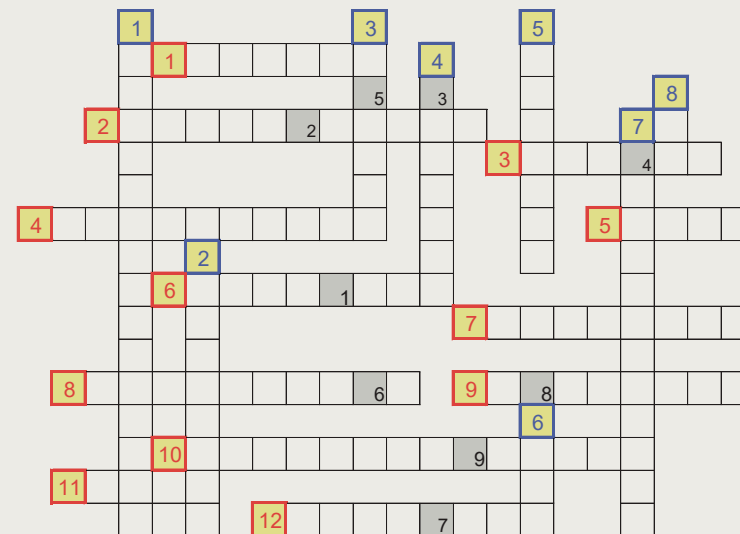
Rédaction en chef : Pierre-Yves Bulteau

Rédaction : Élise Boisson, Pierre-Yves Bulteau, Cécile Coutant, Fiona Furaut, Elsa Goujard, Mickael Guerin, Bernard Pluchon, Cyrille Prévaud, David Rousseau, Christophe Sauvé, Julien Sellenet, Jérôme Weinhard.

Remerciements : toutes les personnes, voyageurs et voyageuses qui se sont prêtés-es aux interviews / l'association Art à Conter / Collège Stendhal / Julie Fournier / Marie Couloch et Isabelle Grudé (nos relectrices !)/ Tatiana Guigan / aux institutions, services de l'État et aux collectivités qui nous soutiennent.

« Gens du voyage : au-delà des stéréotypes » est une publication de l'association Tissé Métisse / 4^{ème} édition / 4 500 exemplaires / Création graphique et mise en page www.solexgraphisme.fr / Imprimerie du Conseil Départemental de Loire Atlantique / septembre 2024

Les mots croisés du voyage



Horizontal

- 1 Leur résidence l'est
- 2 Ils sont nombreux à leur égard
- 3 La belle de Cadix
- 4 Leur activité l'est
- 5 Des Balkaniques !
- 6 Une maison qui bouge
- 7 Ils fuient la guerre ou la misère
- 8 Une difficulté liée au mode vie
- 9 Leur nationalité
- 10 Une revendication essentielle
- 11 Le pays présumé d'origine d'une partie de cette population
- 12 Devenu le qualificatif d'un style musical toujours à la mode

Vertical

- 1 L'objet d'une lutte citoyenne
- 2 Des richesses méconnues
- 3 Le pays qui a donné le nom de l'un des groupes
- 4 Un groupe venu du nord
- 5 Un nom générique utilisé en France
- 6 Le grand est une difficulté pour cette population
- 7 Un lieu pas toujours bien nommé
- 8 Le lieu d'un enjeu majeur (sigle)

Découvrir de qui on parle !

1	2	3	4	5	6	7	8	9	



IDENTITE / IDENTITY CARD

GENS DU VOYAGE

Manouche, forain, gitan...

DATE DE NAISS / Date of Birth

NATIONALITE / Nationality
FRA

09/24

« Gens du voyage, au-delà des stéréotypes »

L'association Tissé Métisse dans ses actions de lutte contre les discriminations a initié en avril 2008 une prise de contact avec les acteurs socioculturels et associatifs de l'éducation populaire en milieu rural. Notre démarche était alors de mieux comprendre quelles étaient les réalités des discriminations en milieu rural et quelle(s) population(s) la subissaient.

Cette 4^{ème} édition évoque les ancrages et attachements des gens du voyage à un territoire. Pour ceux qui se déplacent en caravane, les difficultés, parfois insurmontables pour leur stationnement. Les discriminations et stéréotypes qui persistent.

Le nomadisme est une nature profonde de l'humanité, une nécessité économique, un mode de vie.

Nous vous invitons à découvrir cette nouvelle édition.

Gaël Charriau
Président de Tissé Métisse

Cyrille Prévaud
Coordinateur du comité et de la rédaction

Toutes les informations de l'association
www.tisse-metisse.org



Facebook.com/tissemetisse



tissemetisse44/



X/tissemetisse44

CONTACTER TISSÉ MÉTISSÉ par mail
secretariat@tisse-metisse.org

02 51 84 25 80

Association Tissé Métisse, 15 D Bd Jean Moulin
CS 30511 / 44105 Nantes cedex 4

édition • 2024

Gens du voyage

Au-delà des stéréotypes

